

N°15
LE MAGAZINE
DE LA VILLE
DE SOLLIÈS-PONT



UNE VILLE
QUI SE
SOUVIENT

UNE VILLE
SOUCIEUSE
DE SON
ENVIRONNEMENT

UNE VILLE
JEUNE ET
DYNAMIQUE



VIVRE À SOLLIÈS

DECEMBRE 2016



Noël 2015, les pères Noël en moto à Sollies-Pont

Programme de Noël
joint dans ce magazine

Joyeuses fêtes

Editorial

Toujours tous ensemble pour Solliès-Pont !



L'année 2016 se termine, une année qui a été marquée par les difficultés financières que doivent gérer les communes qui clôturent un exercice budgétaire jalonné de mauvaises surprises, aussi néfastes qu'imprévisibles.

A ces difficultés s'ajoutent l'inquiétude des communes devant la réforme territoriale voulue par la loi NOTRe et le transfert d'importantes compétences vers les intercommunalités.

Cette inquiétude est grande pour la commune de Solliès-Pont de voir contrarier son développement et d'être spoliée dans ses intérêts fondamentaux de façon constante et répétée depuis 2 ans et demi.

La population sollièsponoise, spectatrice des errances de la gouvernance de la CCVG

Le conseil communautaire du mardi 22 novembre qui s'est tenu en présence de 130 citoyens sollièsponnois représentant la société civile dans toute sa diversité, a confirmé de façon éclatante l'iniquité et les injustices infligées à la commune.

Ainsi, la population a été scandalisée d'apprendre que Solliès-Pont n'avait pas été informée des importantes subventions allouées par la Région dans le cadre du Contrat Régional d'Equilibre Territorial et n'avait donc pas pu en profiter.

Elle a été outrée d'apprendre la sélection du projet d'éco quartier de La Farlède retenu par le président de la CCVG et 1er adjoint de la Farlède qui a reconnu avoir "oublié" d'inscrire l'éco quartier de Solliès-Pont !

Enfin, la population a été indignée de la suffisance et de la mauvaise foi du président, dont l'autoritarisme, les décisions irréflechies et arbitraires et l'incapacité à dialoguer ont obligé la commune à intenter deux recours pour détournement et excès de pouvoir.

La population a également constaté le manque total de concertation à l'occasion de la demande d'entrée de la commune de Méounes dans la CCVG qui n'a fait l'objet d'aucun débat digne de ce nom et par ailleurs jugé inutile, oubliant que Solliès-Pont du fait de son importance avait un droit de véto que nous avons été contraints d'utiliser.

Enfin et surtout la population a constaté le climat délétère qui règne au sein de l'intercommunalité soumise à l'autoritarisme d'un président qui refuse la recherche du consensus au mépris de la solidarité, fondement même de la CCVG où dominent désormais l'injustice et les inégalités de traitement commises au bénéfice de la commune de la Farlède, et cela de façon ostensible et scandaleuse.

Merci à la population de s'être déplacée pour constater les dysfonctionnements que je dénonce depuis deux ans. Merci pour son soutien qui m'engage à poursuivre la lutte, pour l'intérêt de Solliès-Pont, pour le bien de l'intercommunalité et tout simplement pour la défense de la démocratie !

Une situation financière difficile

La baisse des dotations de l'état s'établit en 2017 à près de 750 000 €. Pour mémoire, ce chiffre représente le montant des dotations de solidarité que nous verse l'Etat pour compenser l'insuffisance de nos recettes, afin de faire face aux nombreuses charges assumées par une commune pauvre qui dispense une aide sociale importante.

Le budget de fonctionnement a donc été très contraint avec un excédent des recettes sur les dépenses de 100 000 € seulement.

L'exécution de l'exercice budgétaire 2016 a été de plus déstabilisé par d'autres diminutions de recettes et une augmentation de dépenses non prévisibles qui représentent un manque de 410 000 € dont vous trouverez le détail dans le bilan financier établi par Danièle Ravinal dans ce bulletin.

Nous avons réagi immédiatement en renforçant encore plus la baisse des dépenses de fonctionnement engagée il y a 4 ans, en décalant et même en supprimant des dépenses d'investissement pourtant budgétisées, afin que l'épargne nette qui sera négative reste dans des limites raisonnables.

Evidemment, des conséquences négatives sont déjà perceptibles. Elles concernent la baisse de l'investissement communal et menacent le maintien de la qualité des services à la population qui reste notre préoccupation majeure.

Continuer à avancer, à investir quand même

L'investissement s'est maintenu en 2016 à un niveau satisfaisant pour l'aménagement urbain avec la création du square des justes, l'aménagement de l'avenue Magnan et d'un tronçon du chemin des Fillols, mais aussi pour l'environnement avec de nouveaux sites de containers enterrés, la création d'une centrale de panneaux photovoltaïques, l'effacement de réseau aériens et la création de nouvelles conduites d'eau potable et d'assainissement.

Le projet d'éco quartier avance ainsi que celui de l'extension de notre zone d'activités, prometteuse de centaines d'emplois alors que progresse la construction de la nouvelle caserne des pompiers qui sera livrée l'été prochain.

Enfin six opérations immobilières en cours témoignent de notre politique volontariste de l'Habitat.

2017 sera encore une année difficile et incertaine comme l'indique le budget en préparation qui sera un budget d'austérité qui imposera une baisse de 50% des sommes affectées aux charges générales, alors que la part communale de la fiscalité locale ne sera pas augmentée et que nous ne ferons pas appel à l'emprunt malgré notre sous endettement.

Le challenge consistera à préserver au maximum les services à la population, un objectif qui sera difficile à atteindre, alors que le budget dédié à l'investissement ne devrait pas dépasser quelques centaines de milliers d'euros !

Nous n'abandonnerons pas et compenserons cette baisse par une audacieuse politique de travaux en régie qui s'inscrira dans la continuation des grands travaux déjà engagés et ceux à venir comme l'installation de la fibre optique et la création d'une nouvelle aire de covoiturage.

Ensemble, nous relèverons les défis qui nous sont imposés afin que continue à vivre notre commune pour le bien-être de tous ses habitants, fraternellement réunis à l'occasion des fêtes de Noël.

A chacune et à chacun d'entre vous, je formule dès à présent mes vœux les plus chaleureux de santé et de réussite pour la nouvelle année.

Docteur André GARRON, maire de Solliès-Pont



Notre ville



Patrimoine

Marie-Aurore GOTTA SMADJA
Adjointe à la culture
et au patrimoine

L'embellissement de la ville se poursuit

Le 2 juillet dernier Monsieur le maire, entouré de nombreuses personnalités dont le préfet du Var, monsieur Pierre SOUBELET et le délégué du comité Yad Vashem, monsieur Serge Cohen, a honoré la mémoire d'Eugène et Valda VIES lors de l'inauguration du square des justes parmi les nations

Une statue stylisée du couple sculptée par l'artiste Rosa GILISSEN-VANMARCKE trône au cœur de ce square. L'aménagement des abords du parc avec la création de 13 places de parking, la pose de containers enterrés ainsi qu'un point d'apport volontaire pour le tri sélectif va ainsi contribuer à améliorer le cadre de vie des Solliès Pontois.



© Ville de Solliès-Pont

Au cœur du square des justes parmi les nations

Sommaire



page 3	Le square des Justes	page 16	Le parc du château
page 4/5	Retour en images	page 17	Travaux dans les écoles
page 6	Honneur aux Poilus	page 18	Visite du Forbin
page 7	Le bilan financier	page 19	La jeunesse
page 8/9	La politique de l'habitat	page 20	Les associations
page 10	Le PADD	page 21	Les nouveaux commerçants
page 11	L'environnement	page 22	Libre expression
page 12/15	Les investissements	page 23	Le carnet solliès-pontois

VŒUX DU MAIRE

Le maire présentera ses vœux à la population **le vendredi 06 janvier 2017 à 18h30 à la salle des fêtes.**

ACCUEIL DES NOUVEAUX SOLLIÈS-PONTOIS

Une rencontre avec les nouveaux habitants de Solliès-Pont sera organisée le samedi 28 janvier 2017 à 10h00, salle Quiétude.

Merci à nos nouveaux concitoyens de se faire connaître dès maintenant au secrétariat du maire : 04 94 13 58 13

N° 15 - DECEMBRE 2016 • Directeur de la publication : André Garron • Conception maquette : Agence NBCommunication • Crédits photos : Ville de Solliès-Pont (droits réservés) • Imprimerie : Hémissud • Tirage : 6000 exemplaires • Hôtel de ville : 1, rue de la République - 83210 Solliès-Pont • Tél. 04 94 13 58 00 • Fax : 04 94 13 58 01 • www.ville-solliès-pont.fr • Courriel : mairie@ville-solliès-pont.fr • Le magazine de la ville de Solliès-Pont est imprimé sur papier recyclé et recyclable pour peu que vous le mettiez dans le conteneur ou la poubelle adaptés.





Retour en images...



Huguette BERTRAND
Conseillère municipale - Communication

■ Repas des anciens // 25 mai



© Ville de Solliès-Pont

Salle des fêtes

■ Tous à vélo // 05 juin



© Ville de Solliès-Pont

Centre-ville

■ Match de rugby féminin // 11 juin



© Ville de Solliès-Pont

Stade Jean Murat

■ Fête du RAM // 18 juin



© Ville de Solliès-Pont

Les jardins de la crèche

■ Fête champêtre de la crèche // 1^{er} juillet



© Ville de Solliès-Pont

Animation en plein air

■ Fête de la musique // 21 juin



© Ville de Solliès-Pont

Ambiance folle chez les enfants





Retour en images...

■ Square des Justes // 02 juillet



© Ville de Solliès-Pont

Inauguration en présence de monsieur le Préfet

■ Hommage à Mr et Mme ACCOSSANO // 9 juillet



© Ville de Solliès-Pont

Tournois de pétanque

■ Fête de la Ste Christine // 23 au 26 juillet



© Ville de Solliès-Pont

Procession en centre-ville

■ Fête de la St Roch // 16 août



© Ville de Solliès-Pont

© Ville de Solliès-Pont

Le repas des Amis de St Roch

■ Festival de piano à la cour // 18 au 21 août



© Ville de Solliès-Pont

Mara Dobresco

■ Fête de la figue // 27 et 28 août



© Ville de Solliès-Pont

Les 20 ans





Une ville qui se souvient



Jean-Claude LE TALLEC
Conseiller municipal délégué
aux affaires générales

11 novembre 2016, honneur aux Poilus

Les Solliès-pontois à Verdun et sur la Somme

Solliès-Pont a célébré avec solennité le centenaire des batailles de Verdun et de la Somme à l'occasion de la commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918.

Il y a 100 ans le 20 février 1916, les allemands lançaient une offensive massive et meurtrière dans le secteur de Verdun dans le but de saigner et de détruire l'armée française qui résista victorieusement au cours d'une bataille de 300 jours, et au prix de lourdes pertes.

La bataille de la Somme fut engagée par les alliés le 1^{er} juillet. Les français assistèrent les troupes britanniques qui subirent d'énormes pertes.

Les soldats solliès-pontois participèrent héroïquement à ces deux sanglantes batailles. Douze d'entre eux se sacrifièrent à Verdun, alors que deux tombèrent sur la Somme.



Caporal Auguste CODOU du 158^{ème} Rgt d'infanterie, tué à l'ennemi à Vadelaincourt le 17 mars 1916 (Meuse)
Soldat Charles SIVAN du 111^{ème} Rgt d'infanterie, tué à l'ennemi le 20 mars 1916 à Malancourt (Meuse)
Soldat Louis LION du 163^{ème} Rgt d'infanterie, tué à l'ennemi le 24 mars 1916 aux environs de Malancourt (Meuse)
Soldat Marcellin TERRAS de la 4^{ème} section COA, tué à l'ennemi le 4 avril 1916 à Verdun (Meuse)
Soldat Charles CRAVERI du 22^{ème} RI, tué à l'ennemi le 8 avril 1916 à Dieu (Meuse)
Soldat Gaston ARENE du 140^{ème} Rgt d'infanterie, tué à l'ennemi le 9 avril 1916 à Verdun (Meuse)
Caporal Emile PANISSE du 163^{ème} Rgt d'infanterie, tué à l'ennemi le 9 avril 1916 à Malancourt (Meuse)
Soldat Victor TARADEL du 15^{ème} groupe spécial du 1^{er} bataillon d'afrique, tué à l'ennemi le 26 juin 1916 à Remada en Tunisie
Capitaine Charles AUBINEAU du 62^{ème} Rgt d'artillerie de campagne, tué à l'ennemi, le 29 juin 1916 au Bois de Lambechamp (Meuse)
Soldat Joseph BERNARD du 8^{ème} RIC, tué à l'ennemi le 30 juillet 1916 à bois Achille (Somme)
Soldat Jean GENOYER du 75^{ème} RI, tué à l'ennemi le 8 août 1916 à Retegnemois (Meuse)
Soldat Baptistin REBOLI du 140^{ème} Rgt d'infanterie, tué à l'ennemi le 18 août 1916 à Vaux (Meuse)
Soldat Vital BOUSSON du 52^{ème} Rgt d'infanterie, tué à l'ennemi le 20 août 1916 à Senoncourt-les-Maujouy (Meuse)
Chasseur Louis ARENE du 23^{ème} bataillon de chasseurs à Pied, tué à l'ennemi le 4 septembre 1916 à la Tranchée de Sivas vers Maurepas (Somme)

Une exposition remarquable



Plus de mille visiteurs dont de nombreux collégiens ont visité la magnifique exposition organisée dans les salles d'exposition du château avec l'aide de nombreux bénévoles et le concours de plusieurs associations patriotiques.

Les armes, les livres et divers documents ont été très appréciés, tout comme les projections vidéo commentées ainsi que les tenues militaires d'époque portées par les membres de l'association 14/18. Mais l'incontestable vedette de la manifestation a bien été le canon de 75 modèle 1897, exposé sur le parvis du jumelage. Prêté par le musée de l'artillerie de Draguignan, fleuron de notre artillerie de campagne et objet d'un véritable culte parmi les Poilus, ce canon qui a réellement participé à la Grande Guerre, a recueilli un grand succès parmi la population et les nombreuses personnalités réunies pour rendre un émouvant hommage à nos héroïques Soldats.



Le bilan financier



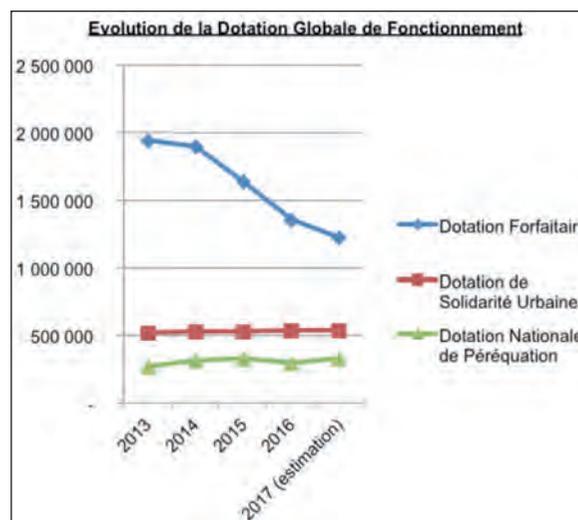
Finances

Danièle RAVINAL
Adjointe aux finances

En 2016, les communes ont subi une nouvelle baisse des concours financiers de l'Etat ainsi qu'une augmentation de leurs charges.

La contribution de Solliès-Pont au redressement des dépenses publiques entre 2014 et 2017 s'élève à 742 000 €. A cette baisse drastique des dotations, on peut rajouter le manque de recettes liées aux augmentations habituelles de la DGF, soit une perte globale estimée à 1 million d'euros.

Année	Contribution au redressement des finances publiques
2014	99 644 €
2015	253 776 €
2016	258 850 €
2017 (estimation)	130 000 €
TOTAL	742 270 €



■ **Pour l'exercice 2016, d'autres diminutions des recettes et des augmentations de dépenses non prévisibles lors du vote du budget, ont déstabilisé l'exécution de celui-ci à hauteur de 410 000 € :**

- **Dépenses de personnel :**
augmentation de plus de 70 000 € à la suite de la revalorisation de l'indice et de la réforme sur les Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR).
- **Fonds de Péréquation Intercommunal :**
hausse de notre contribution de 60 000 € pour l'année 2016 (contribution de 12 000 € en 2012 à la création du fonds, pour atteindre près de 115 000 € en 2016).
- **Service Départemental d'Incendie et de Secours :**
majoration de notre participation de 78 000 € en 2016 pour atteindre 234 000 € en 2018 qui se rajouteront à notre contribution actuelle de 430 000 €.
- **Aire des gens du voyage :**
revalorisation de notre participation à hauteur de 17 000 €, soit une participation annuelle d'environ 62 000 €.
- **Taxes sur les terrains constructibles non bâtis :**
remboursement en 2016 de 78 000 € perçus en 2015.
- **Dotation Globale de Fonctionnement :**
diminution supplémentaire de 50 000 € consécutive à l'imposition des personnes à faibles revenus et de la perte de 300 habitants.
- **Compensations au titre des exonérations fiscales :**
diminution des recettes perçues à hauteur de 57 000 €, consécutive à l'imposition des personnes à faibles revenus.

La situation financière des communes a aujourd'hui atteint un seuil critique. La chambre régionale des comptes s'inquiète plus particulièrement de la répercussion des baisses des dotations de l'Etat qui entraîne un net recul de l'épargne des collectivités avec pour conséquence une baisse des investissements locaux.

Dans cette perspective, Solliès-Pont a entrepris depuis quatre ans de nombreuses mesures d'économies.

En 2017, la commune aura pour objectif de réaliser des économies drastiques sur les dépenses de fonctionnement afin d'atteindre l'équilibre budgétaire tout en maintenant les services à la population et cela sans augmentation de la fiscalité locale.

Ces efforts supplémentaires passeront notamment par la baisse des achats, la renégociation des contrats et la maîtrise des charges de personnels malgré les différentes réformes applicables en 2017 (nouvelle augmentation de l'indice, réforme du régime indemnitaire) notamment par le non remplacement des départs à la retraite et par le recours à des contrats aidés.

Une ville soucieuse de la qualité de son habitat

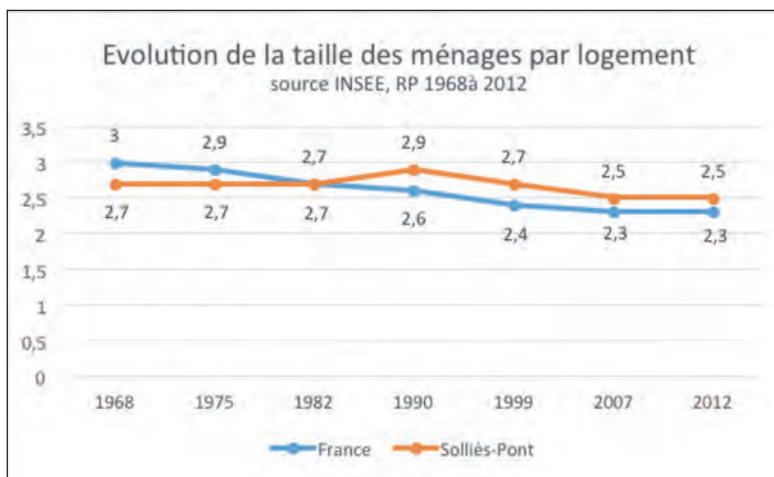
Une politique de l'Habitat pour le maintien, le développement et le bien-être de la population

Une politique active de l'Habitat pour mieux loger et maintenir notre population.

La création de nouveaux logements est indispensable pour satisfaire les besoins des nouveaux arrivants mais aussi pour ne pas perdre d'habitants.

Depuis de nombreuses années, on observe au niveau national une diminution de la taille des ménages, c'est-à-dire du nombre de personnes occupant un même logement.

Si, ce phénomène est plus récent à l'échelle communale, il se vérifie également. Depuis 1990, le nombre moyen d'occupants par résidence principale diminue passant de 2,9 à 2,5 personnes par logement.



Ainsi, à population égale, les besoins en logement sont plus importants. On estime que plus de 250 logements doivent être créés sur la commune à un horizon de 15 à 20 ans uniquement pour maintenir la population existante.

Plusieurs facteurs influencent la baisse de la taille des ménages :

- La décohabitation, notamment avec les départs plus précoces des enfants pour les études.
- Le développement de la monoparentalité.
- L'accroissement de la part des ménages âgés, dont la taille est plus réduite, en raison du vieillissement de la population.



La commission d'attribution composée de la commune, de l'Etat, de Var Habitat et des réservataires de logements s'est réunie le 18 octobre 2016 pour attribuer les appartements de l'opération Marcel Pagnol.

Ces logements ont été attribués majoritairement à des personnes habitant déjà sur la commune ou y travaillant. Des jeunes actifs bénéficieront également de cette opération.

La production de logements doit donc répondre aux besoins des nouveaux arrivants ainsi qu'aux besoins générés par la diminution de la taille des ménages tout en tenant compte des obligations relatives aux logements locatifs sociaux établis par les lois SRU et DUFLLOT. Pour rappel, ces dispositions qui imposent que 25 % des résidences principales soient des logements locatifs sociaux, oblige la commune à construire 1200 logements sociaux avant 2025 !

Afin de programmer la réalisation de ces logements, la commune a signé avec l'Etat le 1^{er} décembre un contrat de mixité sociale. Ce contrat porte sur la période triennale en cours (2014-2016) pour laquelle 204 logements locatifs sociaux doivent être produits et sur la période 2017-2019 pour laquelle l'objectif est estimé à environ 270 logements. Ce contrat permettra le financement prioritaire par l'Etat, des opérations réalisées sur notre territoire.



Joseph FINO
Adjoint aux travaux

Urbanisme

De nouvelles constructions en cours



Les Aiguiers, pose de la 1^{ère} pierre d'un immeuble URBAT

A la fin de l'année 2018, la commune disposera de plus de 700 logements locatifs sociaux soit un taux estimé à environ 13 % contre 6,5 % en 2008. Ces différentes opérations ont permis à la commune de remplir l'objectif triennal et ainsi de sortir de la carence prononcée par le préfet.

De ce fait, elle pourra bénéficier de **l'aide aux maires bâtisseurs** mise en place par l'Etat pour encourager les efforts de construction.

Au titre de l'année 2017, cette aide sera déterminée en fonction du nombre de logements autorisés par les permis de construire délivrés en 2016.



Avenue des Oiseaux : Futur ensemble immobilier

Lors de la période 2017/2019, de nouveaux projets verront le jour. En effet, les premiers travaux démarreront à l'Ecoquartier des Laugiers sud qui accueillera environ 450 logements dont la moitié en locatifs sociaux ainsi que l'EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) Félix Pey qui sera transféré du centre-ville.

Un avis de concession au niveau européen a été lancé afin de désigner l'aménageur au cours du premier trimestre 2017.

■ Opérations immobilières programmées sur la période 2014-2016

Intitulé de l'opération	Localisation	Bailleur social	Nombre de LLS	Année de programmation	Livraison
Avenue des Aiguiers	Avenue des Aiguiers	Logis Familial Varois	25	2014	2017
La Chocolaterie	Avenue du 6° RTS	Logis Familial Varois	61	2014	2018
Les Aiguiers (Urbat)	Avenue des Aiguiers	Var Habitat	24	2015	2017
Avenue des oiseaux	Le stade Quartier de l'Enclos	Logis Familial Varois	50	2016	2018
Propriété Raboly	Avenue de la Ferrage	Var Habitat	30 + 30 en accession	2016	2018
OPAH	Centre-ville	Logements privés conventionnés (1)	14	2015-2016	2016-2017

TOTAL 204





Une ville soucieuse de son environnement



Philippe LAURERI
Adjoint à la sécurité et à l'agriculture

Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable : Penser durablement la ville de demain

Prescrite par la délibération du conseil municipal du 17 septembre 2015, la révision du plan local d'urbanisme (PLU) se poursuit avec l'étape fondamentale du projet d'aménagement et de développement durables. Celui-ci a été présenté en conseil municipal le 28 avril 2016 et a fait l'objet d'un débat.

■ Qu'est-ce que le PADD ?

Pièce maîtresse du PLU, le PADD est l'expression claire et accessible de la vision du développement de la commune sur le long terme. Il justifie les choix et prescriptions figurant dans les autres pièces du dossier de PLU : règlement, zonage, orientations d'aménagements et de programmation.

Conformément au Grenelle de l'environnement, le PADD doit prendre en compte les principes du développement durable dans le domaine de l'urbanisme : il doit rechercher un équilibre entre, d'une part, le développement urbain afin de satisfaire les besoins en matière d'habitat, d'activités économiques, sportives, culturelles... et, d'autre part, la préservation des espaces agricoles et naturels ainsi que des paysages.

■ Les trois orientations du PADD

ORIENTATION N°1
VALORISER LA CAMPAGNE SOLLIÉS-PONTOISE

- Autoroute
- Routes structurantes
- Voie ferrée
- Gare SNCF

Révéler la qualité paysagère

- Point de vue à maintenir
- Mettre en valeur les entrées de ville

Protéger et valoriser le patrimoine bâti :

- sites patrimoniaux
- centre ancien
- restanques

Protéger les habitants des risques et nuisances

- Préserver l'interface des massifs boisés
- Prendre en compte le risque inondation

Protéger les grands ensembles naturels et agricoles, porteurs de diversités écologiques et paysagères

- Protéger les espaces naturels à protéger
- Valoriser l'espace agricole
- Corridor écologique à maintenir
- Corridor écologique à restaurer
- Protéger la vallée du Gapeau
- Définir les limites à l'urbanisation

ORIENTATION N°2
**RÉVÉLER LE CENTRE ANCIEN AU CŒUR D'UN TERRITOIRE ÉQUILIBRÉ ET DURABLE :
UNE POLITIQUE ACTIVE DE L'HABITAT**

- Autoroute
- Routes structurantes
- Voie ferrée
- Gare SNCF

Maîtriser et organiser le développement urbain

- Tâche urbaine
- Aménager l'écoquartier des Laugiers Sud
- Recomposer le secteur à terme

Améliorer les mobilités

- Améliorer la lisibilité de la gare
- Développer les liaisons douces
- Adapter la desserte
- Mettre en place un bouclage du centre-ville

Révéler la centralité, entre le château et le Gapeau

- Affirmer la centralité commerciale
- Repenser la lisibilité de l'accès et du stationnement

Promouvoir la qualité du cadre de vie, refuser la banalisation des quartiers

- Protéger / valoriser le centre ancien à protéger
- Valoriser la présence du Gapeau dans le centre ancien

■ Les prochaines étapes

La troisième étape de la révision du PLU consistera en la traduction réglementaire et graphique (règlement et plan de zonage) des orientations du PADD. Après une phase de concertation avec les personnes publiques associées (Etat, département, région, chambres d'agriculture, des métiers et de l'artisanat, de commerce et d'industrie...) et la population, le projet de PLU arrêté par le conseil municipal sera soumis à enquête publique.

■ Comment donner son avis sur le projet de PLU ?

Un registre est ouvert au service de l'urbanisme au centre technique municipal (CTM - allée de la greffière) pour recueillir les observations durant la révision du PLU.

ORIENTATION N°3
ORIENTATION 3 PROMOUVOIR L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI À TOUTES LES ÉCHELLES

- Autoroute
- Routes structurantes
- Voie ferrée
- Gare SNCF

Accompagner le développement de la zone d'activité pour un urbanisme commerciale durable

- Requalifier et réorganiser la zone d'activités
- Intégrer l'extension de la zone d'activités
- Améliorer les connexions vers le centre ville et la gare
- Développer les modes doux

Soutenir l'économie agricole

- Protéger et mettre en valeur les espaces agricoles
- Favoriser les circuits courts

Promouvoir le tourisme vert

- Rendre accessible et valoriser la vallée du Gapeau





Aménagement urbain

Patrick BOUBEKER
Conseiller municipal, délégué à l'environnement et à l'aménagement urbain

Environnement : réalisations en cours et à venir de containers pour ordures ménagères et pour le tri sélectif



Nouveau site de containers, square des Justes

L'effort d'amélioration du cadre de vie engagé depuis plusieurs années avec l'enfouissement des conteneurs à ordures ménagères et de tri sélectif a été poursuivi cette année avec l'installation de quatre nouveaux sites :

- Avenue des Aiguiers (ordures ménagères et tri sélectif)
- Avenue du Commandant L'Herminier (tri sélectif)
- Avenue Marcel Pagnol (ordures ménagères)
- Parking de la Gare (tri sélectif)

Cette politique si bénéfique pour l'amélioration de notre environnement sera activement poursuivie.

Transition Energétique

Un Espace Photovoltaïque en cours de réalisation au CTM, un autre en projet à l'école Mistral



La commune devait refaire la toiture du hangar du centre technique municipal. Afin de minimiser les dépenses, elle s'est tournée vers un partenariat avec des entreprises privées qui financeront l'opération en totalité.

Le projet consiste à faire installer des panneaux photovoltaïques sur cette toiture par une entreprise spécialisée. Cette toiture en amiante-ciment âgée de plus de 40 ans sera déposée et remplacée par une toiture neuve composée de bacs en acier qui recevront des panneaux photovoltaïques sur une surface couvrant 1 300 m².

En contrepartie de la gratuité de l'opération, l'entreprise exploitera cette installation pendant 40 ans, à condition de l'entretenir et de verser un loyer annuel à la commune. Les travaux qui ont commencé en novembre dureront sept mois. La production estimée de cette centrale est estimée à 296 006 kWh par an, ce qui représente la consommation énergétique de 62 foyers, chauffage compris.

Ce type d'opération qui s'apparente à un partenariat public privé est appelé à se développer. Ainsi la commune envisage de réaliser prochainement un projet similaire afin de renouveler les toitures du groupe scolaire Frédéric Mistral.

Economie d'énergie

Thermographie par drone

Sollies-Pont conjugue amélioration de l'habitat et qualité environnementale.

Ainsi, en partenariat avec Synerciel, filiale d'EDF, la commune va initier un diagnostic thermographique concernant un quartier de la ville, survolé par un drone.

Cette action comprendra la réalisation d'environ 100 clichés thermographiques qui seront ensuite commentés aux propriétaires intéressés, au cours d'une réunion publique où seront expliqués les résultats obtenus ainsi que les solutions techniques envisagées pour améliorer les performances énergétiques des habitations.

L'objectif de cette campagne est de permettre de visualiser les déperditions d'énergie des maisons, d'évaluer les pertes de chaleur consécutives aux défauts d'isolation et d'apporter une solution technique à cette insuffisance de réaliser des économies d'énergie.



Le drone ne prend pas d'image dans le spectre visible. Le résultat n'est donc pas une photographie mais une imagerie, tel que le montre l'exemple ci-contre.

L'intimité des particuliers ne sera donc pas dévoilée lors du passage du drone.





Une ville qui continue d'investir

Travaux

■ Réseaux d'assainissement et d'eau potable

Aujourd'hui, la commune procède à la réfection de tous les anciens réseaux qui ne sont plus conformes aux normes actuelles de salubrité publique.



Chemin des Penchiers

Une canalisation d'eau de 350 m est en cours de rénovation sur le chemin des Penchiers. Il remplacera un conduit en fibro-ciment, matériau qui n'est plus autorisé aujourd'hui. Par son plus grand diamètre, il améliorera également un débit qui était insuffisant pour l'alimentation des bornes d'incendie.



Chemin des Bartavelles

Prochainement le château d'eau qui domine le quartier "ma verte Vallée" va être consolidé par des injections de béton sous la chambre des vannes. Enfin, le réservoir lui-même sera renforcé par des travaux complémentaires. Au niveau du chemin des Bartavelles, dans le quartier de Sainte-Christine, les travaux importants se poursuivent pour l'extension du réseau d'assainissement.

Il est également envisagé de procéder à une extension du réseau sur le chemin de la Tour.

■ Aménagement urbain



© Ville de Solliès-Pont

Une belle et nouvelle fresque, avenue de la Gare

■ Centre-ville

L'opération façade qui a obtenu un franc succès et qui a permis d'embellir les rues du centre-ville sera reconduite. Pour contribuer à cet embellissement, la commune, envisage de réhabiliter très prochainement les voiries des rues Pierre Curie et Gabriel Péri.

Préalablement, les réseaux d'eau et d'assainissements seront rénovés en profondeur alors qu'en surface seront dissimulés les réseaux aériens filaires vecteurs de l'électricité, du téléphone et de l'éclairage public.

■ Quartier des Laugiers

La commune a procédé à la réfection du canal des arrosants qui traversait le hameau des Laugiers et qui était à l'origine d'infiltrations d'eau endommageant les bâtiments voisins, notamment celui de la chapelle Saint-Roch.

Dans ce même quartier, la commune vient d'acquérir une parcelle proche du hameau où sera créé un parking qui permettra de sécuriser la traversée du hameau. D'autres places de parking sont également envisagées quand sera réalisée la réhabilitation de la voirie reliant la chapelle au rond-pont de la diligence.



© Ville de Solliès-Pont

Travaux au hameau des Laugiers





Travaux

Joseph FINO
Adjoint aux travaux et à l'urbanisme

Les entrées de ville nord et sud

Au nord, les trottoirs de l'avenue du Général Magnan ont été rénovés entre l'avenue des Palmiers et le parking nord du château. Le mobilier urbain disparate et endommagé a totalement été remplacé alors que des places de parking supplémentaires étaient réalisées. Ces travaux ont été agrémentés par la création de deux grandes jardinières dont l'aménagement paysager a été confié aux agents municipaux du service des espaces verts.

A l'entrée sud de la commune, aux abords du collège de la vallée du Gapeau, des aménagements de voirie et la création d'espaces verts ont également été réalisés en régie. Ils ont permis d'améliorer et de sécuriser les cheminements piétons, et de traiter les délaissés routiers de la route départementale en espaces verts urbains.



Aménagement de l'entrée Sud

Réhabilitation du chemin des Fillols



Chemin des Fillols

Une première tranche a été réalisée sur le chemin des Fillols aux abords de l'école maternelle Jules Rimbaud où la voirie a été élargie et sécurisée sur 200 mètres

Ce premier tronçon donne un aperçu sur l'aménagement global qui sera réalisé en plusieurs tranches et qui concernera le chemin des Fillols et celui des Pachiquous.

Au niveau de ce dernier, le projet comportera une voie centrale bordée de part et d'autre d'un chemin pour les déplacements doux et offrira des places de parkings supplémentaires.

Cette opération améliorera indéniablement la qualité de vie d'un important quartier et témoignera du développement et du dynamisme de notre territoire dans le respect de notre environnement.

Schéma du réseau pluvial communal

La commune a élaboré il y a quelques années un schéma directeur pluvial concernant l'ensemble de son territoire, et qui, a individualisé deux bassins versants principaux, celui de Sainte Maïsse/les Andues, et celui de Sainte Christine.

Afin de limiter le risque inondation, la création de plusieurs bassins de rétention s'est imposée ainsi que la nécessité du recalibrage du réseau pluvial existant qui a conduit à plusieurs réalisations.

Afin de se conformer au schéma directeur du réseau pluvial qui exigera des travaux dont le coût est estimé à plus de 6 000 000 euros, la commune envisage de réaliser une première tranche concernant les secteurs d'urbanisation future avec la réalisation d'ici 2019 de 3 bassins de rétention au niveau des quartiers des Andues, des Terrins et des Capelons.



Bassin de rétention de l'espace Cadenet



Une ville qui continue d'investir

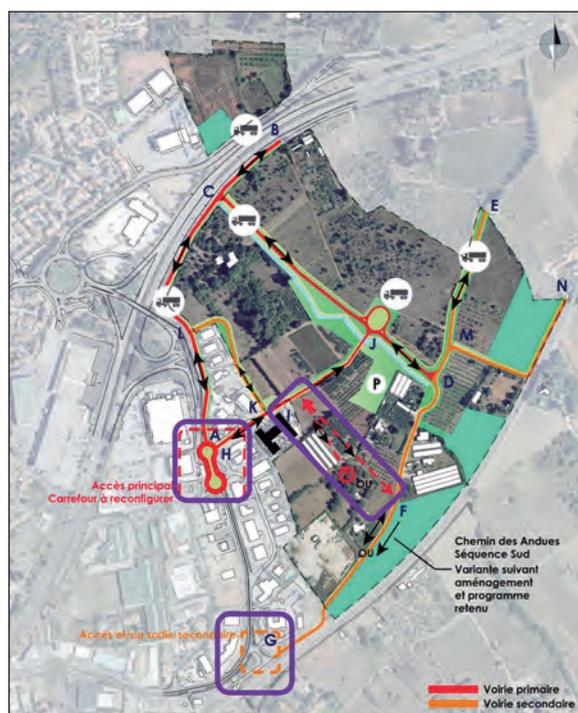
Economies et services au public

■ Extension de la zone d'activités économiques : un projet créateur de plusieurs centaines d'emplois.

Les études pour l'extension de la zone d'activités économiques se poursuivent en partenariat avec la chambre de commerce et d'industrie du Var. Cette zone sera à vocation commerciale et artisanale. Différentes sociétés ont déjà manifesté leur volonté de venir s'y implanter.

Cette extension permettra de renforcer l'attractivité économique de la commune. Les estimations envisagent la création de plus de 700 emplois. Cette nouvelle offre interviendra parallèlement et de façon très heureuse au développement de l'offre de logements, et permettra de limiter les déplacements entre domicile et lieu de travail conformément au principe du développement durable.

En outre, le magasin Intermarché va être relocalisé sur le site qui accueillait auparavant la société CBC. Ce nouveau positionnement va permettre à l'enseigne commerciale d'agrandir sa surface de vente et de développer une galerie capable de répondre aux enjeux commerciaux locaux.



■ Pour une maison au service du public

Le 26 septembre 2016, le docteur André GARRON, maire de Solliès-Pont a inauguré la nouvelle maison de service au public située dans les locaux du bureau municipal de l'emploi en présence des personnalités suivantes :

- Madame Sylvie HOUSPIC : Secrétaire générale de la préfecture du Var
- M. Philippe VITEL : Député du Var
- M. Antoine PASTORELLI : Président de la Mutualité Sociale Agricole Provence Azur
- M. Frantz LANCET, représentant Pôle Emploi
- Mme Isabelle MOUSSU de la direction de la Caisse Régionale Retraite et de la Santé au Travail Sud-Est
- Mme Pascale PASQUIER de la Caisse Primaire Assurance Maladie

Tous sont partenaires signataires de la convention et co-financeurs de la MSAP.

La coupure du ruban a matérialisé le lancement de cette structure.

Cette maison de service au public, 8^{ème} dans le Var, aura un rôle d'accompagnement pour les administrés dans leurs démarches administratives et l'utilisation des outils numériques.

Cet espace mutualisé offre un service de proximité et de qualité pour tous les publics. Ainsi les habitants pourront accéder dans un même lieu aux services de la CPAM, de la Mission locale, Véolia, la MNT, ...

Accueil :

du lundi au Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h 30 à 16h30
04 94 33 38 61 / msap.solliespont@gmail.com



Inauguration de la maison au service public



Signature officielle du contrat



Pour une meilleure signalisation



Joseph FINO
Adjoint aux travaux et à l'urbanisme

■ Sécurité routière



En 2016 la commune a lancé un important programme de réhabilitation de la signalétique horizontale (la peinture au sol) et verticale (les panneaux directionnels).

Ces travaux ont été réalisés en régie municipale. La peinture routière a été reprise aux abords des écoles, sur les parkings, puis sur les principaux axes et les ronds-points, avec une attention particulière pour les passages piétonniers.

La signalétique directionnelle a elle aussi été repensée, au terme d'une étude menée en régie. Elle offre désormais une meilleure lisibilité, avec la mise en place d'un matériel harmonisé, selon un jalonnement cohérent. Le but poursuivi consiste en ce que les usagers puissent se repérer plus aisément dans la ville et que les aires de stationnement soient mieux identifiées ainsi que les lieux publics devenus plus accessibles.

Salle des fêtes, cinéma, mairie, stade, boulodrome, office du tourisme, gare, espace associatif, zone d'activité, parkings de la gare, du centre-ville et de la salle des fêtes, sont désormais des espaces publics bien identifiés et indiqués depuis les principales entrées de la ville.



■ Protection de l'oliveraie de l'avenue des Sénéès

ou comment le contrôle de la publicité peut améliorer l'environnement

Afin de préserver de façon pérenne l'entrée de ville ouest qui dispose d'une oliveraie composée de plusieurs dizaines d'arbres, la commune a engagé une procédure de protection au titre du code de l'environnement.

A la suite de l'avis favorable de la commission de la nature, des paysages et des sites qui a reconnu le caractère esthétique, historique et pittoresque de cet espace, un arrêté interdisant toute publicité dans son périmètre ainsi que



Périmètres de protection de l'entrée nord-ouest de la commune

- Immeuble remarquable en application de l'article L. 581-4-II du code de l'environnement
- Périmètre de protection des 100 mètres en application de l'article L. 581-8-I.5° du code de l'environnement

dans un rayon de 100 mètres a été pris le 6 octobre 2016.

Les dispositifs existants disposent d'un délai de 2 ans pour se mettre en conformité avec ces nouvelles dispositions.



Mieux vivre ensemble



Joëlle LAKS

Adjointe aux nouvelles technologies et à la communication

Informations sur la réglementation et la réorganisation du parc du château



Pour l'information de tous les administrés de Sollies-Pont et les nombreux touristes visiteurs, l'accès et l'utilisation de l'espace public comprenant l'hôtel de ville entouré de son parc arboré, est désormais régi par un règlement.

Le parc du château a été volontairement compartimenté pour satisfaire les besoins de tous. Des zones définies telles que "l'espace famille", les "espace jeux de ballons" et "jeux pour enfants" sont délimitées afin de respecter les besoins et les plaisirs de chacun. Des plans disposés à chaque entrée du parc du château indiquent aux usagers les différentes zones dont ils peuvent disposer librement.

Quelques restrictions nécessaires ont été prescrites. Ainsi, l'accès des pelouses est interdit au niveau de l'entrée principale du château pour préserver les plantations et surtout pour respecter la perspective qui s'ouvre sur une avenue très passante.

Cette restriction s'applique également pour la vaste pelouse qui se situe entre le château et le lac, afin de respecter le bon déroulement des fonctions liées à la présence de la nouvelle mairie (travaux des services municipaux et des agents territoriaux, expositions, mariages, diverses manifestations...)

L'espace famille, par ses vastes dimensions et son relatif isolement est

propice au repos et à l'accueil des familles qui peuvent profiter d'un endroit tranquille et arboré. Un chemin de promenade pédestre contourne le lac jusqu'à l'espace jeux de ballons. Celui-ci reste interdit à la baignade et à la pratique de la pêche.

Pour l'agrément de tous, les vélos, les cyclomoteurs et les motos ne sont pas autorisés dans le parc du château. Des porte-vélos sont à votre disposition aux différentes entrées. Par contre, les vélos pour les petits enfants sont autorisés

L'accès des animaux est interdit dans le parc.

Seuls les animaux accompagnants les

personnes malvoyantes sont autorisés.

Il est également proscrit d'introduire et de consommer des boissons alcoolisées à l'intérieur du parc.

Pour votre information, l'accès du parc respecte les horaires suivants :

Horaires d'été : du 1^{er} avril au 31 octobre

- Du lundi au samedi : de 8 h à 20 h
- Dimanche et jours fériés : de 9 h à 20 h

Horaires d'hiver : du 1^{er} novembre au 31 mars

- Du lundi au samedi : de 8 h à 18 h
- Dimanche et jours fériés : de 9 h à 18 h

Au niveau de l'entrée du parc, côté parking Autran, des toilettes publiques sont à votre disposition.



Une rentrée scolaire réussie

**Vie scolaire**Marie-Pierre CAPELA
Adjointe aux affaires scolaires

■ Travaux dans les écoles Houard Sauvât et Jean Moulin



Ecole de Musique de la Vallée du Gapeau



Réfectoire de l'école Houard Sauvât

L'année 2016 a vu la terminaison de la dernière tranche de travaux de l'école de musique. Construite en régie, et livrée en avril, elle représente un ensemble de près de 150 m², comprenant un bureau de direction, 5 salles de musique, dont un auditorium de 75 m². L'ensemble, fonctionnel et climatisé a reçu un traitement acoustique qui améliore le confort des usagers et minimise d'éventuelles nuisances pour le voisinage.

Tout près de l'école de musique, le réfectoire de l'école Houard Sauvât vient d'être totalement réaménagé pour améliorer le confort des enfants lors de la pause méridienne.

L'espace a été agrandi et les sols et plafonds remplacés par des matériaux acoustiques très efficaces. Les équipements de cuisine qui se trouvaient dans la salle de restauration ont été déplacés dans l'office aménagé à cet effet. Le réfectoire de la cantine des écoles Jean-moulin et Emile Astoin a lui aussi été légèrement agrandi, profitant

du déplacement vers l'office des armoires isolantes et frigorifiques. Quant au personnel des cantines, il dispose désormais, lui aussi, de vestiaires et de sanitaires neufs.

Au total, lors de cette opération, ce sont près de 190 m² de bâtiments qui ont été rénovés en régie municipale par nos agents territoriaux.



Satellite de l'école Jean Moulin

■ Rentrée scolaire, nouveauté et sécurité

Une rentrée sous haute surveillance

Rassurer sans effrayer, se fondre dans le décor tout en gardant un œil actif sur la rentrée des classes, telle était la consigne pour cette rentrée scolaire 2016-2017.

Les parents ont respecté les règles de sécurité transmises par le ministère de l'éducation nationale, même si cela était parfois un peu difficile pour les enfants de ne pas être accompagnés dans l'enceinte de l'école comme les autres années.



© Ville de Sollies-Pont

Rentrée à l'école Jean Moulin

Les effectifs :

Les effectifs sont en légère baisse par rapport à l'année précédente, mais aucune fermeture de classe n'est à déplorer. La politique active de la municipalité concernant les projets immobiliers nous permet d'être raisonnablement optimistes pour l'avenir.

Total des élèves inscrits en classes maternelles : 364 élèves

Jules Rimbaud : 93
Houard Sauvât : 107
Alphonse Daudet : 64
Frédéric Mistral : 100

Total des élèves inscrits en classes élémentaires : 603 élèves

Emile Astoin : 144
Jean Moulin : 204
Alphonse Daudet : 114
Frédéric Mistral : 141

Soit un total de 967 élèves

Quelques nouveautés :

Les élèves des écoles élémentaires ont reçu de la commune un kit scolaire. Chaque élève a bénéficié d'une trousse comportant du matériel et des objets standards et cohérents qui répondait à une aide financière pour les familles et à un souci d'égalité entre les différentes écoles et les élèves.

Toutes les écoles maternelles bénéficiaient d'un self à la cantine, sauf l'école maternelle Frédéric Mistral. Depuis la rentrée c'est chose faite et, désormais tous les enfants des maternelles profitent d'un projet d'école qui s'inscrit dans une démarche pour l'autonomie de l'enfant.

Ainsi, muni d'un joli plateau, chaque écolier choisit la place où il souhaite déjeuner.



Une jeunesse dynamique

Le Stade Jean Murat

Notre jeunesse va bénéficier d'une importante amélioration du Stade Jean Murat



Pose de gradins

Notre stade a fait l'objet d'une profonde rénovation cette année avec le remplacement du terrain de jeu synthétique, qui ne répondait plus aux normes régissant la pratique du football.

Ces travaux, confiés à l'entreprise Méditerranée Environnement, ont été réalisés pendant la période de fermeture annuelle du stade, dans le courant de l'été, afin d'être prêt pour la rentrée de septembre, pour la plus grande satisfaction des clubs, des écoles, et des autres organismes qui s'entraînent régulièrement sur ce terrain. Dans le même temps, le nouveau stade a également été doté de nouvelles tribunes qui profiteront aux nombreux spectateurs.

Le terrain de rugby en herbe naturelle a lui aussi bénéficié de soins approfondis.

Enfin, les matériels d'entretien du stade sont désormais regroupés dans des hangars adaptés et situés dans l'enceinte du stade. Ces locaux, d'une surface de 153 m² qui comprennent les hangars, un bureau, une douche et des toilettes pour le personnel, ont été réalisés en régie municipale.

Visite du Forbin par les enfants du CMJE



Le mercredi 21 septembre 2016, les jeunes conseillers municipaux de Solliès-Pont ont visités la frégate de défense aérienne "FORBIN".

Grâce à Monsieur LE TALLEC, notre correspondant défense, ils ont reçu une invitation du commandant du FORBIN, le capitaine de vaisseau CLUZEL, afin de partager la vie à bord de l'équipage, le temps d'un après-midi. Cette invitation témoigne des liens établis avec l'équipage du bâtiment à l'occasion de l'inauguration le 12 septembre 2015 de la salle d'Honneur de la mairie qui porte désormais le nom de Forbin, en

hommage à Claude Forbin, Amiral d'Escadre de Louis XIV et illustre membre de la famille Forbin, longtemps propriétaire de notre château.

C'est accompagnés de madame CAPELA, adjointe au maire déléguée au CMJE, de madame Di SARNO, animatrice et de madame CAMARASA, chef de service des affaires scolaires, que la délégation a pris le bus communal pour se rendre à l'arsenal. Pris en main par l'équipe du capitaine LESIRE, accompagné du commissaire DE PENGUERN, les enfants ont assisté à un exercice incendie dans la boulangerie du bateau et à un exercice

de défense aérienne en direct de la salle des opérations. Les jeunes ont pu voir les pièces à vivre (couchettes, salle à manger, salle de bains, ...), ainsi que la proue, le poste de commandement, les systèmes de défense du navire (missile "Exocet", canon de 76mm et de 20 mm, ...), le pont arrière où se pose l'hélicoptère.

Nos hôtes ont répondu aux nombreuses questions de leurs jeunes invités et leur ont offert un goûter et des cadeaux fort appréciés après les photos souvenirs sur le pont en compagnie du commandant, des officiers et des officiers marinières qui les ont accompagnés tout au long de cette visite.

Ce fut un moment très agréable où les jeunes et leurs accompagnants ont reçu un accueil chaleureux et profité d'explications détaillées.

Ils ont pu mesurer le privilège que représente cette invitation attendue depuis des mois, suite à la correspondance qu'ils avaient engagée, au sein de la commission "solidarité et patriotisme", avec le Forbin qui avait pris la mer.



Jeunesse

Thierry DUPONT
Adjoint à la jeunesse et sport

////// L'espace Sainte Christine

Des vacances riches en activités et en émotions

Cet été, l'accueil de loisirs de l'Espace Sainte Christine recense 80 jeunes inscrits. Du vendredi 08 juillet au vendredi 29 juillet, environ 45 adolescents par jour ont été accueillis par une équipe de 5 animateurs.

Tout au long de la saison estivale, les jeunes âgés de 11 à 17 ans ont participé à un projet intitulé "la mix'été". Mis en place par les acteurs éducatifs de la commune de Solliès-Pont, ce projet a voulu renforcer le lien social et favoriser la mixité sociale et culturelle entre les jeunes du service "enfance jeunesse et sport".

Nos jeunes se sont ainsi rencontrés dans différentes activités culturelles, ludiques et sportives où ils ont eu l'occasion de découvrir les disciplines relatives au paddle, à la nage "palme masque tuba" et au kayak.

Après avoir rendu visite aux enfants du relais d'assistantes maternelles, ils



© Ville de Solliès-Pont

sont revenus enchantés d'une journée passée à Aqualand.

Ils ont également profité d'un séjour au Verdon, à la Roque Esclapon, où ils ont pratiqué l'équitation, le VTT et le rafting et réalisé une superbe randonnée de quatre heures jusqu'au Mont Lachens, le "toit du Var". Arrivé au sommet, le groupe constitué de 42 personnes a rendu un émouvant hommage aux victimes de l'attentat de Nice.

Lors de la dernière semaine, ils se sont adonnés aux joies de l'accrobranche à l'éco Park de la Castille et profité de la plage, de séances de cinéma et du Laser Game.

Ainsi les jeunes de la commune ont appris à mieux se connaître et s'apprécier dans un climat de convivialité et d'échanges, en pratiquant les valeurs fondamentales que sont la liberté, la solidarité, la tolérance et le respect des autres.

////// ■ Les jeunes de l'espace Sainte Christine



© Ville de Solliès-Pont

■ Plage de la Bergerie // Sortie Kayak



© Ville de Solliès-Pont

////// ■ Echange avec le RAM



© Ville de Solliès-Pont

■ Activités Cup Fruit



© Ville de Solliès-Pont

■ Sortie vélo



© Ville de Solliès-Pont





Des associations dynamiques



Roseline FOUCOU
Adjointe déléguée aux affaires sociales
et aux associations

Forum des associations 2016

La population solliès-pontoise s'est déplacée en nombre pour rencontrer les 62 associations présentes dont 10 étaient nouvelles par rapport à l'édition de 2015.

La municipalité a mis à nouveau à l'honneur le dynamisme et la diversité associative qui animent et participent activement à la vie de notre communauté dans des secteurs aussi variés que la Culture, l'Environnement, le Patrimoine et le Tourisme, mais aussi les manifestations sportives et patriotiques.

Ce fut aussi l'occasion de profiter d'une belle journée ensoleillée, orchestrée par Dominique Boisteaux, Président de l'Office Municipal des Sports et des Associations (OMSA) assisté de Samuel Rimbaud.



Cette nouvelle édition du Forum des Associations s'est tenue le samedi 3 septembre dans le parc du château, et a été comme chaque année, l'occasion pour les habitants de rencontrer les nombreuses associations, de s'inscrire à certaines de leurs activités, de s'engager à leurs côtés ou tout simplement de s'informer.

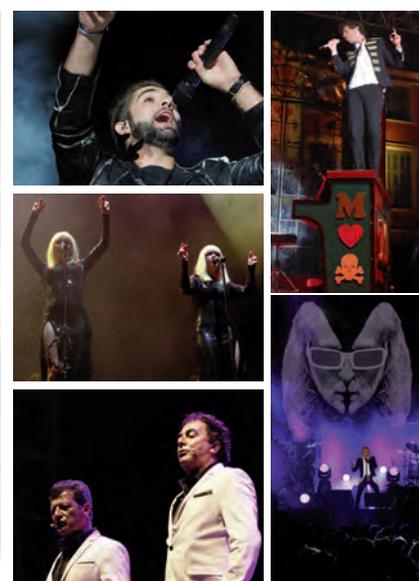
La matinée a été consacrée à des interviews menées par Sébastien Escaron et Maher Médini, animateurs du Service Enfance Jeunesse et Sport où chaque président ou son représentant a pu présenter son association. Après le déjeuner qui a réuni une centaine de convives autour d'une sympathique paëlla, une nombreuse assistance a profité et applaudi

l'après-midi les exhibitions et les prestations réalisées par les membres des associations où furent particulièrement appréciées les sports de combat et l'école du cirque les Pitrieries.

Après la remise par monsieur le Maire de 5 médailles d'Honneur de la Ville à des citoyens méritants, les récompenses furent décernées aux membres des associations choisis par leurs présidents.

Tous les heureux élus ont posé pour la rituelle photographie de groupe avant d'être rejoints par la population autour d'un cocktail convivial servi sur le parvis du jumelage qui clôtura l'édition 2016 du forum des associations qui a été un réel succès.

Le festival du château 2016, une affluence record





Bienvenue aux nouveaux commerçants



Commerce

Jean-Pierre COIQUAULT
1^{er} Adjoint délégué au commerce
et à l'artisanat



"Le Petit Marché", Epicerie fine
11, place de la Libération - L'ilot de la Gare - 04 94 66 72 90



"Salon Fusion'elle", Salon de coiffure mixte
Espace Cadenet - 04 89 29 07 54



"Pâtes Lanza", Fabrication de pâtes fraîches
51, impasse du Cadenet - 04 94 21 00 01



"Avenir.com", Informatique
360, avenue de l'Arlésienne - 04 94 75 04 59



"L'instant Sucré Salé", Brasserie
3 Rue de Bruxelles - 04 94 58 42 76



"Générale d'Optique", Opticien
Avenue de l'Arlésienne - 07 83 71 68 20



"PHM", Signalétique et imprimerie
360, avenue de l'Arlésienne - 06 20 44 52 63



"Var Piscines"
Avenue de l'Arlésienne - 04 94 28 81 07



Libre expression

La tribune de l'opposition

GROUPE "SOLLIÈS-PONT BLEU MARINE"

Régis Chevrot // Carine Lungeri

Environ 100 000 euros pour un festival du château, une police municipale désarmée, voilà les 2 principaux sujets qui nous opposent à la majorité en place.

Le manque d'un second marché hebdomadaire, réservé aux producteurs locaux et Bio, est aussi à déplorer. L'afflux aux heures de pointe sur l'autoroute pourrait nous octroyer une clientèle renforcée en fin d'après-midi sur un jour déterminé.

Mais pour l'année 2017, nous ne pouvons que déplorer la reconduction du très coûteux

"Festival du Château" semble-t-il préféré à d'autres investissements ou équipements. En période de crise et de récession des dotations d'état nous trouvons cela un peu luxueux et dispendieux ! quant au billet vendu en moyenne 35 euros la place nous ne pensons pas que beaucoup de famille Sollièspontoises puissent en profiter facilement.

En première ligne pour notre sécurité, et dont l'uniforme en font des cibles, nos policiers municipaux doivent être l'objet d'une attention toute particulière. Il faut enfin les réarmer

comme ils l'étaient avant 2009 et comme le sont les policiers municipaux des communes voisines.

C'est notre désaccord sur ces 2 sujets principaux qui nous amène, chaque année à ne pas voter le budget de la majorité en place. Reconnaître que de bonnes choses peuvent être faites par ailleurs n'incite qu'à œuvrer pour faire infléchir les mauvais choix qui gâchent encore le tableau. Nous y travaillons.

GROUPE "PLUS PROCHE POUR ALLER PLUS LOIN"

René Grisolle // Aude Mairesse

L'insécurité et la montée des incivilités sont désormais quotidiennes à Solliès-Pont. Il se passe tous les jours quelque chose de grave mais on n'en parle pas : incendie de voitures, agressions, drogue, vols ... L'adoption d'une politique d'évitement masque ces véritables problèmes.

La protection de tous, particulièrement celle de nos enfants et de nos aînés doit être garantie. La sécurité des biens et des personnes doit être une priorité. Si l'on peut se féliciter du bon déroulement de la saison estivale, il n'en demeure pas moins une fragilité de notre dispositif de sécurité. La police municipale a un effectif de 11 agents mais seulement 9 sont en poste. Sur les deux dernières années, 85 % de l'effectif a été renouvelé. Ce mouvement de personnel est anormal et témoigne d'un malaise au sein de ce service. La délinquance et la violence qui gangrènent les zones urbaines affecte désormais Solliès-Pont.

Cette conjoncture peut être enrayerée à condition d'améliorer notre niveau sécuritaire.

1- La vidéosurveillance doit être développée en réseau relié à un centre opérationnel. L'ensemble permettant de mieux identifier et interpeller les auteurs des délits et surtout d'avoir un plus grand pouvoir dissuasif.

2- La police municipale n'a pas vocation à remplacer la gendarmerie mais elle a un rôle de proximité au contact de la population et doit mieux couvrir le territoire de la commune. Son effectif doit être renforcé. L'assassinat d'une policière municipale à Montrouge (92), témoigne que les agents peuvent devenir des cibles. L'amélioration de leurs équipements de protection et leur armement avec des armes létales me semble indispensable. A terme, les réseaux de vidéosurveillance et les polices municipales devront intégrer un dispositif intercommunal.

3- Le concept de voisins vigilants doit être étendu à l'ensemble des quartiers. Ces initiatives de prévention favorisent l'esprit citoyen et préviennent les risques d'autodéfense.

4- Après les aménagements rapidement opérés (pose de barrières), il est impératif de conduire une réflexion à long terme, sur le renforcement de la sécurité des lieux publics, notamment les établissements scolaires. À défaut de pouvoir empêcher un attentat, il s'agit d'en réduire le risque.

Les menaces vont durer, il faut désormais inscrire le renforcement de la politique de sécurité locale dans le long terme. Cet effort sécuritaire pèsera lourdement sur les budgets locaux, c'est un choix auquel on ne peut se soustraire.

GROUPE "ENSEMBLE CONSTRUONS L'AVENIR"

Jacques Davignon // Céline Mandon-Bonhomme
Sylvie Maestracci

La CCVG

Notre groupe est depuis de long mois l'objet d'attaques incessantes de la part du maire.

Nous voilà accusés de "traîtres" à la commune et livrés à la vindicte populaire. Il y a des limites à l'anathème qui pèse sur notre travail municipal et rend l'ambiance souvent irrespirable.

La cause de l'ire du maire, des votes différents de sa volonté, au sein du conseil communautaire. Principalement deux délibérations : l'une sur l'entrée de Méounes dans la CCVG, une autre concernant le transfert d'équipements sportifs de Solliès-ville (un mini stade) et Solliès-Toucas (un stade occupé par des associations cantonales) dans la communauté.

Des prises de positions qui s'inscrivent dans notre vision du renforcement de la mutualisation des moyens et de la coopération. Pour les équipements sportifs, avec une intégration graduelle de ceux-ci dans le giron communautaire, pour demain et le plus rapidement possible le passage du stade Jean Murat.

Le conseil communautaire est devenu une arène d'affrontement permanente entre le maire de notre commune, le président et les autres maires de la CCVG. Tout ceci aboutit à un blocage de son fonctionnement. Une tentative de réconciliation lancée par quelques élus a avorté.

Certes tout est loin d'être parfait dans le fonctionnement de la CCVG, nous nous étions d'ailleurs abstenus lors du vote du budget pour marquer le manque de transparence. Nous partageons certaines critiques.

Mais, l'anathème et les attaques n'ont jamais rien réglé, elles clivent les positions. Après les lourdes diminutions des dotations pour les collectivités, l'avenir n'est guère plus serein, le candidat en tête de la primaire de la droite n'annonce-t-il pas des coupes budgétaires de l'ordre de 35 Milliards d'Euros pour les collectivités territoriales. Nous avons besoin de coopérer au sein de la CCVG, de mutualiser les moyens, d'ouvrir des projets d'intérêts généraux. C'est ce que nous poursuivons dans l'objectivité et en toute indépendance.

Carnet solliès-pontois



Jean-Claude LE TALLEC
Conseiller municipal délégué
aux affaires générales

Mariages*



- Sabrina CHEMMAN et Riad ZAMMIT
- Emilie GRAND et Stéphane CESANA
- Caroline FLORINI et Yoann BOULET
- Aïette NAJAR et Yannick GUEBEY
- Lila LECLERCQ et Loïc LARTISIEN
- Audrey DUCROS et Servan PERRIN DE BOIS LA VILLE
- Stéphanie FAVARINI et Thierry DELFINO
- Leslie RIBES et Jacky CUCURNI
- Dorothee AUBIN et Sébastien SEGURA
- Aurélie CAZALS et Paul LEMOINE
- Nadège JAUGEARD et Jérôme ALCOLEA
- Justine CATANIA et Jonathan SORIANO
- Marjorie BORTOLOTTI et Dominique CARBONI
- Emilie BOURGEOIS et Bryan TIGHRINE
- Virginie ALFARO et Alexis GUILHAUME
- Aurélie TROUCHAUD et Sébastien CUEVA
- Laure POSTIC et Nicolas DUGELAY
- Gilda SCOTTO DI GREGORIO et Matthieu BOUDEAU
- Aurélie CARON et Jean-François GUSTAVE
- Julie RIMBAUD et Hervé SEGATO
- Manon FARINA et Jean LUCRON
- Aurélie FRANÇOIS et Norman ROJAS
- Laurie CALABRIA et Cédric MARLIER

*NB. Les personnes citées ont donné leur accord pour paraître dans le bulletin municipal ; pour les décès, l'accord est donné par la famille.

Décès*

- Guillaume GARFAGNINI
- Hélène Flavie Julienne MENUT veuve MORELLI
- Louis Noël Auguste MARCEL
- Aurora Maria CELOTTO épouse BERARDIN
- Maurice Marius Louis Sylvestre BREMOND
- Marie Jeanne ETCHART épouse ISAY
- Joseph CECCHETTI
- Dominique AMBROISE
- Claudine Marie Agnès MACQUART veuve Del Pia
- René André Marius TOUCAS
- Madeleine ARMANDO
- Yvette SOHR
- Roger DANTENY

Naissances*

- Thalia Mila ARNAUD
- Manon MONGE
- Eléana Alice RALLO
- Maëlise Vittoria DE MARCH MONTANO
- Thomas Jean-Pierre Benoit Marie DE LA SELLE
- Antoine SALES
- Lola Bernadette Liliane ALTARE
- Liam ADAMI ZAGHOUBANI
- Elya Sylvie Louise CESA
- Romane Anita Laurence RICHARD
- Yan Daniel Jean-Paul NEUS
- Joachim Kiên PONS
- Théa Renée Catherine LIEUTAUD
- Manon-Fleur DUHAUT
- Chloé Marie RIOCREUX BONET
- Marylou Alice Colette LAVIGNE
- Lou Marie Jeanne DUVERT
- Johann Jean Michel MOIZO
- Marius GINIER
- Serena Pascale ARNAUD
- Giulia CALIENNO
- Stella ALBERT-RISSO

Parrainage civil*

- Manon, Maëlyss et Marylou REBOUL

Inscription sur les listes électorales

Attention ! Vous souhaitez vous inscrire sur les listes électorales de la commune pour les raisons suivantes :

- déménagement sur la commune,
- arrivée sur la commune,
- première inscription.

Vous devez effectuer la démarche avant le 31 décembre 2016 soit en vous présentant au service des élections avec un justificatif de domicile à votre nom et votre carte nationale d'identité française.

Vous pouvez vous inscrire sur internet :
www.servicepublic.fr

Numéros utiles

- Déchetterie : 04 94 35 14 28
- Encombrants et déchets verts : 04 94 27 87 31
- Gendarmerie : 04 94 28 90 16
- Halte-garderie : 04 98 01 81 40
- Mairie : 04 94 13 58 00
- Office du tourisme : 04 94 28 92 35

- Pharmacie de garde : 32 37
- Police municipale : 04 94 00 47 36
- Pompiers : 18
- SOS Médecins : 04 94 14 33 33
- Taxi : 04 94 48 31 24/06 09 97 89 89
- Trésor public : 04 94 28 93 30
- Vétérinaire : 04 94 28 74 74



SOLLIES-PONT

Le conte musical de Jean-Pierre Savelli

Le Chevalier CRISTAL

Mercredi **21** décembre 2016
Sur le parvis du château à 17h30



Spectacle offert par la municipalité – Renseignements : 04 94 13 58 13



facebook : Sollies-Pont, j'aime ma ville
www.ville-sollies-pont.fr



Une co-production minuit 10 production et Sylor
Tél : 01 47 94 12 12 - Fax : 01 47 94 28 88

E-mail : minuit10production@wanadoo.fr - www.minuit10production.com

